

Chronique - Débats

LES CAISSES DE LA CIPRES ONT UN RÔLE A JOUER POUR AFFRONTER LA CRISE ACTUELLE ET POUR MIEUX NOUS PRÉPARER AUX PROCHAINES CRISES

Le monde affronte, depuis le début de l'année 2020, une crise sanitaire sévère provoquée par un virus nouveau, le SRAS Cov 2, agent pathogène de la maladie à coronavirus ou COVID-19. Cette crise menace le bien être de 1,3 milliard d'Africains, préoccupés par leur santé mais aussi et surtout inquiets pour leur avenir économique et financier.

Les équipes de FINACTU ont réalisé plusieurs études sur cette crise depuis mars 2020 (téléchargeables sur www.finactu.com), qui montrent que les Organismes de Prévoyance Sociale (OPS) peuvent et doivent jouer un rôle dans le double combat sanitaire et économique que les pays doivent engager contre cette pandémie.

Commençons par rappeler que les pays de l'espace CIPRES sont beaucoup moins touchés que le reste du monde et ont de bonnes raisons de penser que cela va continuer. Plusieurs raisons expliquent cette singularité africaine :

■ En premier lieu, la COVID-19 semble être une maladie de personnes âgées, de comorbidité et de personnes en surpoids, qui frappe très durement les pays industrialisés vieillissants et repus, mais beaucoup moins l'Afrique et sa jeunesse. Les calculs de FINACTU montrent que, toutes choses égales par ailleurs, des pays comme le Bénin ou le Cameroun seront 5 fois moins touchés que le Royaume-Uni ou la France, malgré un nombre de lits de réanimation bien moins important relativement. Ces calculs proviennent des taux de mortalité observés en Chine et en Europe par classe d'âge, appliqués à la répartition de la population des pays africains par classe d'âge. L'écart de mortalité directe est même plus important que ce rapport de 1 à 5 à cause du phénomène de surpoids dont l'effet est encore difficile à quantifier.

■ En second lieu, l'on note que les gouvernements d'Afrique, sans doute grâce à leur expérience des crises précédentes (Ebola, VIH,

etc.) ont réagi idéalement, c'est-à-dire avec rapidité et discernement. Les mesures de confinement adaptées aux modes de vie du continent ont permis, notamment par le couvre-feu et l'isolement villes / campagnes, de sauver des milliers de vies.

Ainsi, au 28 avril 2020, l'Afrique n'avait que 0,07% des morts alors qu'elle représente 17% de la population mondiale.

Comment les OPS de la CIPRES peuvent-ils participer au combat contre la COVID-19 ?

En premier lieu, les OPS peuvent participer au combat sanitaire, en mobilisant les moyens financiers des régimes d'assurance maladie là où ils existent. Et là où ces régimes ne sont pas encore mis en place, il appartient aux gouvernements de rapidement travailler à mettre en place cet outil qu'est l'assurance maladie. La principale vertu de cette dernière est de solvabiliser la demande médicale, et donc de rendre possible une offre médicale en conséquence, qui peut ainsi monter en gamme. Toute assurance maladie opérationnelle implique ainsi à moyen terme plus de lits d'hôpital, plus de médecins, et in fine une offre de soins renforcée. En second lieu, l'équipe FINACTU voit dans cette crise à la fois sanitaire et économique une occasion de mesurer le rôle formidable des investisseurs institutionnels, au premier rang desquels les caisses de sécurité sociale, dans le soutien à l'économie face aux conséquences négatives de la crise. C'est un message d'action qui ressort de cette analyse : action à court terme en mobilisant ces acteurs institutionnels dans le soutien à l'économie ; action à moyen et long termes en les renforçant demain, pour augmenter la résilience de nos économies africaines.

Plus en détails, à court terme, les caisses de protection sociale ont un rôle à jouer pour affronter la crise : (1) un **soutien à l'offre**, pour éviter les faillites d'entreprises et les licenciements. Cela passe par un moratoire sur les cotisations sociales, comme l'ont fait le Maroc,

la Tunisie, la Côte d'Ivoire, ou Madagascar.

(2) Les caisses de retraite peuvent également fournir un **soutien à la demande**, en augmentant de manière temporaire certaines prestations : par exemple le montant des prestations familiales ou l'assouplissement des conditions d'accès à ces allocations. Cette période pourrait également être le temps de revaloriser des pensions minimales de retraite longtemps gelées. Soulignons immédiatement qu'une telle idée ne peut concerner que les caisses qui en ont les moyens, c'est-à-dire celles qui disposent de réserves. Et évidemment avec une étude actuarielle veillant à ce que ces mesures soient financièrement soutenables à long terme.

Plus que jamais, nous devons muscler les dispositifs de protection sociale en Afrique.

C'est parfois le talon d'Achille aujourd'hui : nos garanties sociales – *retraite, maladie, chômage, accidents du travail, maternité, etc.* – sont trop faibles, trop fragiles, et surtout trop limitées à une minorité des populations. Les choses ont commencé à changer avant la crise : les dispositifs d'assurance maladie se généralisent progressivement en Afrique depuis une vingtaine d'années, les régimes de retraite se réforment et se généralisent aussi, les organismes de sécurité sociale commencent à mesurer l'importance de disposer de réserves et de bien les gérer, etc. Mais tout cela doit être amplifié, accéléré, généralisé. Ce qui fait le plus défaut, c'est l'extension des régimes existants vers les travailleurs non-salariés : des pays s'y sont attelés (Maroc, Côte d'Ivoire, Gabon, etc.) mais ils sont trop peu nombreux.

En conclusion, il serait faux de regarder cette crise en Afrique avec les yeux des pays riches et il n'y a pas de sens à appliquer au continent les mêmes stratégies prophylactiques qu'en Europe ou aux États-Unis. L'Afrique doit inventer son propre modèle pour lutter contre la crise, et les investisseurs institutionnels locaux y ont un rôle majeur à jouer.

Par : Denis CHEMILLIER-GENDREAU, Président Fondateur
Guillaume GILKES, Directeur de la recherche